

URBAN PLATFORM
M. C. FRANCK
Administrateur
Quai des Charbonnages, 30-34
1000 BRUXELLES

V/Réf. : votre courrier du 06/07/2012
N/Réf. : AVL/ah/BXL-2.1876/s524
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Lens, 21-25. Construction d'un immeuble à appartements.
Traitement du pignon donnant vers les écuries de l'hôtel Solvay.

En réponse à votre courrier du 6 juillet 2012, réceptionné le 12 juillet, nous vous transmettons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 22 août 2012, concernant votre demande qui s'inscrit dans le chantier de construction mitoyen de la parcelle de l'hôtel Solvay, classé comme monument.

L'immeuble de logements, qui est actuellement en cours de chantier, est à la fois situé dans la zone de protection du bien classé et dans la zone tampon délimitée dans le cadre de son inscription par l'Unesco sur la liste du patrimoine mondial.

Indépendamment des considérations d'ordre architectural et urbanistique que la CRMS avait développées dans ses avis du 03/03 et du 20/06/2006 sur ce projet, la Commission ne voit pas d'objection au traitement du mur pignon donnant vers les écuries de l'hôtel Solvay comme repris sur le plan A3 joint à votre demande (plan 053/A14b/27-06-2012).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (S. Valcke) – A.A.T.L. – D.U. (Fr. Timmermans)